



L'association des transfrontaliers franco-suisse

## SERVICES JURIDIQUE ET FISCAL

### NOTRE PUBLIC

- ✓ Frontalier salarié, en activité en Suisse
- ✓ Frontalier au chômage
- ✓ Ancien travailleur frontalier, en rente d'invalidité
- ✓ Ancien travailleur frontalier, retraité suisse ou futur retraité
- ✓ Conjoint d'un frontalier décédé

### NOS DOMAINES DE COMPETENCES

- ✓ **Droit du travail suisse**
- ✓ **Protection sociale franco-suisse**
  - Maladie/accident
  - Allocations familiales
  - Chômage
  - Invalidité
  - Retraite
- ✓ **Fiscalité suisse et française**
  - Impôt à la source
  - Déclaration de quasi-résident
  - Déclaration de revenus
  - Déclaration de revenus auprès du CNTFS
  - Prélèvements sociaux sur revenus du patrimoine et sur revenus de remplacement étrangers
  - Prélèvement à la source (PAS)

## CONDITIONS<sup>①</sup> D'ACCES AU SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL

Adhésion <b>individuelle et personnelle</b> – A JOUR	80 €/AN
Adhésion <b>individuelle et personnelle</b> Retraité AVS – A JOUR	40 € <sup>②</sup> /AN
Adhérent dont l'ancienneté continue est inférieure à 1 an DROIT D'ACCES A ACQUITTER en supplément de l'adhésion (si RDV et/ou étude d'une problématique)	80 €

① Conditions valables au 01.01.2020

② Tarif préférentiel valable dès la 2<sup>ème</sup> année d'adhésion si primo-adhérent - retraité AVS

## PRESTATIONS SOUMISES A UNE TARIFICATION<sup>③</sup> COMPLEMENTAIRE

(en sus de l'adhésion et le cas échéant du droit d'accès)

FISCALITE FRANCAISE	Déclaration annuelle de revenus (papier ou Internet) ou Correction de la déclaration de revenus	RDV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 € par déclaration</li> <li>• 60 € par déclaration pour les adhérents de moins d'une année d'ancienneté continue <sup>④</sup></li> </ul>
	Correction des déclarations de revenus auprès du CNTFS (années non prescrites)- Demande de remboursement d'indu	RDV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 € pour un célibataire</li> <li>• 90 € pour un couple</li> </ul>
	Demande de dégrèvement des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.)	RDV	40 €
	Recours Tribunal administratif/contentieux CSG, CRDS, etc. sur les revenus du patrimoine	RDV	350 €
FISCALITE GENEVOISE	Déclaration de déclaration quasi-résident	RDV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 110 € pour un célibataire</li> <li>• 150 € pour un couple marié</li> <li>• 180 € pour un couple concubin</li> </ul>

③ Tarifs valables au 01.01.2020

④ Tarif valable uniquement durant la période fiscale (Avril/Mai/Juin) en lieu et place du droit d'accès de 80 € et du tarif réduit à 30 € (~~110 €~~)

## COMMENT NOUS CONTACTER ?

### Lignes réservées à nos adhérents

Annemasse	: Numéro communiqué sur votre carte adhérent
Saint-Genis-Pouilly	: Numéro communiqué sur votre carte adhérent
Morteau	: 03 81 68 55 10
Pontarlier	: 03 81 39 68 53

## QUAND NOUS CONTACTER ?

Permanences téléphoniques : tous les matins de 9 h à 12 h (sauf le jeudi matin)

Votre lieu de résidence : Bassin franc-comtois et Alsace  
(Antennes de Morteau et Pontarlier)

### **Les mardis et vendredis de 9 h à 12 h**

Votre lieu de résidence : Bassin lémanique et autres départements (hors 25, 39, 90, 67, 68)  
(Siège à Annemasse et Antenne de Saint-Genis-Pouilly)

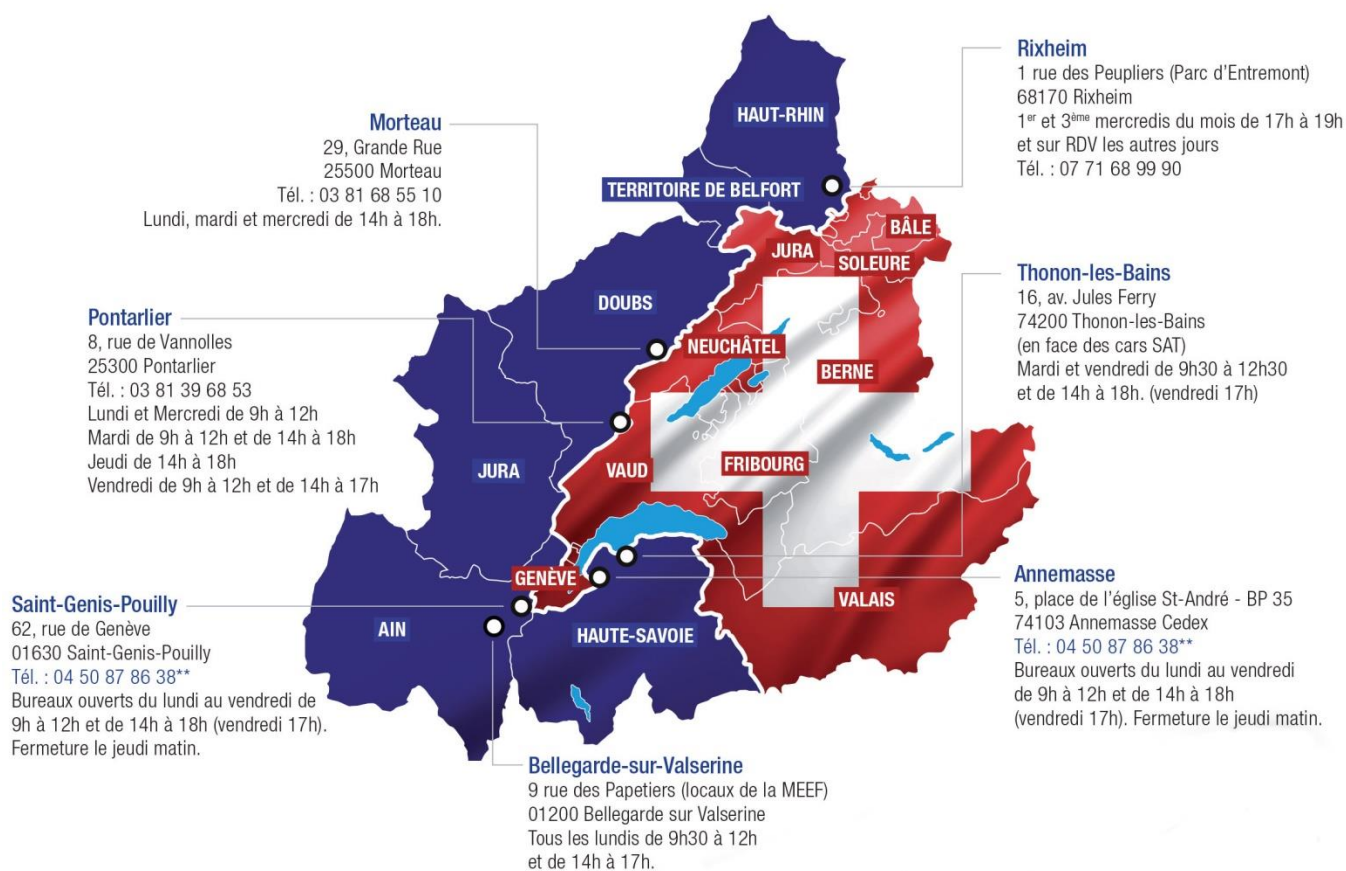
### **Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h**

Après un premier entretien téléphonique durant les permanences, les juristes/fiscalistes peuvent fixer un rendez-vous si la problématique le nécessite.

Pour les périodes fiscales suisse (Février/Mars) et française (Avril/Mai/Juin), les adhérents peuvent prendre rendez-vous directement via notre site Internet [www.frontalier.org](http://www.frontalier.org) ou en appelant notre service accueil.

Pour certaines problématiques d'ordre social, les juristes peuvent être amenés à vous orienter vers le service social spécialisé du Groupement transfrontalier européen.

## CARTE DE NOS ANTENNES



\*\* Ligne adhérents (ligne non-adhérents : 0 892 70 10 74 (0,60 €TTC/mn) depuis l'étranger : 33 892 70 10 74)

[www.frontalier.org](http://www.frontalier.org)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

